



Abidjan, le 29 janvier 2024

Maternelle-Primaire

École primaire homologuée par l'EN. Française

Collège-Lycée ([Ens. Général et Technologique](#))

Bd des Martyrs (Latrille) Cocody II plateaux 01 BP 3114 Abidjan 01

Tel : (225) 27 22 41 46 10 <http://www.farandole.ci>

Procès-verbal du Conseil d'établissement n°3

Le jeudi **25 janvier 2024** a eu lieu la réunion du Conseil d'Etablissement à la grande salle de permanence à **16h30** en présence de :

➤ **4 Membres de Droit**

- M. FOURCADE : Proviseur
- Mme KROU : DAF Consultante représentée par le Directeur Général, M. Alain AHOUI
- M. IROGBO Georges : CPE
- Mme CARITE : Directrice du primaire

➤ **3 Professeurs**

- M. DJE (Secondaire)
- Mme HORO (Secondaire)
- M. LEBAI (Secondaire)

➤ **3 Représentants des parents délégués**

- Mme MAINASSARA (Titulaire)
- Mme KAKOU-MARCEAU (Titulaire)
- M. GNOFAM (suppléant)

➤ **1 Représentants des élèves**

- M. DIPA Mael

➤ **1 Représentant du personnel**

- Mme GBAGBA

Le quorum est atteint : 12/12

Ordre du jour :

- 1-** Avenant au calendrier scolaire 2024-2025 (Pour vote)
- 2-** Tarifs scolaires 2024-2025 (Pour présentation)
- 3-** Divers

---Début de la réunion 16h30---

En préambule, le Proviseur informe les participants que le procès-verbal du précédent Conseil d'établissement n'a pu être disponible à temps en raison de l'annulation de certains jours liés à la CAN. S'en excusant, il propose aux membres de le faire valider en même temps que ce procès-verbal au prochain conseil d'Etablissement.

La demande est acceptée à l'unanimité : 12/12.

1- Avenant au calendrier scolaire 2024-2025 (Pour vote)

Bien qu'il ait été adopté au précédent Conseil d'établissement, le calendrier scolaire a subi une modification concernant les dates de départ en vacances de Pâques. Une des demandes des écoles de la Zone consiste à avoir sept semaines de cours et deux semaines de vacances par période. Ainsi, le départ en vacances de Pâques 2025 auraient lieu le **samedi 26 avril 2025 au lieu du 19 avril 2025.**

Le proviseur précise, à toute fin utile, que selon ses informations, toutes les écoles françaises d'Abidjan s'aligneront sur cette nouvelle version du calendrier.

Le nouveau calendrier est donc soumis au vote.

- **Vote**

Non : 0

Abs : 0

Oui : 12

Le calendrier est adopté à l'unanimité 12/12

---Sortie de la Directrice à : 17H05 pour une réunion ---

2- Tarifs scolaires 2024-2025 (Pour présentation)

Le Directeur général prend la parole en informant les membres que dans le cadre de la continuité de l'excellence éducative et pédagogique, il est impératif que la Farandole Internationale réévalue les frais de scolarité pour l'année 2024-2025. Cette hausse, estimée à 17% sur tous les niveaux sauf 1ères et Terminales se justifie par :

- Le recrutement de titulaires de l'éducation nationale française dans le cadre du processus d'homologation
- Le paiement de la taxe emploi jeune relativement au recrutement de titulaires de l'éducation nationale française
- Des fonds à dégager pour des investissements en mobiliers scolaires et poursuivre la rénovation des locaux demandés par l'AEFE ainsi que le renforcement du parc informatique et du matériel de laboratoire
- L'augmentation des impôts suite à la réforme 2024 par décret gouvernementale sur les traitements des salaires
- L'augmentation de certains secteurs et autres taxes par ordonnance N°2023-719 de septembre 2023(exemple : électricité CIE).

Pour illustrer son propos, il distribue aux membres les nouveaux tarifs pour la rentrée

prochaine 2024-2025 au Primaire et au Secondaire (voir annexes 1, 2 et 3).

Après observation des différents tarifs, le Directeur Général donne les informations suivantes :

- Les tarifs des classes d'examens (1^{ère}, et Tle) sont moins élevés en raison du paiement des frais d'examen à l'inscription.
- Les tarifs de la classe de Seconde (2^{nde}) sont moins élevés dans l'objectif d'inciter de nouveaux parents à inscrire leurs enfants.
- Les familles de plus de trois (3) enfants bénéficieront d'une remise de 10% sur la scolarité à partir du 3^{ème} enfant
- Les élèves de CM2 à La Farandole admis en 6^{ème} bénéficieront d'une remise.
- Les kits d'inscription (ramettes, marqueurs, lotus) sont désormais inclus dans les tarifs.

Par la suite, il précise que les tarifs de la 6^{ème} proposés par l'établissement sont moins élevés par rapport aux autres établissements français homologués. Il justifie cette affirmation par la présentation des frais de scolarité d'autres écoles concurrentes aux participants (Voir annexe 4).

Délibération :

- Mme Mainassara, prenant la parole au nom des représentants des parents, demande s'il serait possible de réduire le pourcentage appliqué aux tarifs.
- Le Directeur Général répond que l'organisme gestionnaire est contraint d'adopter ces nouveaux tarifs à cause de l'inflation et de certains investissements auxquels l'établissement est confronté.
- Poursuivant sur sa demande, Mme Mainassara propose une augmentation progressive en tenant compte du processus d'homologation.
- Le Directeur Général reprend la parole pour les rassurer que cette augmentation est nécessaire actuellement dans la mesure où l'AEFE n'accorde pas d'homologation

sans avoir vu les preuves d'investissement.

- M. Gnofam souhaite savoir si les tarifs de la cantine seront également augmentés.
- Le Directeur Général répond qu'il ne peut pas se prononcer sur ce sujet. Une commission cantine se réunira à cet effet.

3- Questions diverses

Bien qu'aucune demande n'ait été faite en matière de questions diverses, me Proviseur accepte de répondre aux points suivants :

- Mme Mainassara aborde le sujet des kits scolaires. Elle souhaite avoir de plus amples informations sur la gestion.
- Le Proviseur l'informe qu'après de nombreux déboires, tous les élèves ont désormais leurs kits, sauf le livre d'anglais de 4^{ème} qui n'a pas encore été livré du fait de l'erreur causée par un code ISBN défectueux. Il ajoute qu'il souhaite continuer le système de kits pour la rentrée 2024 – 2025, et qu'à cet effet de nouvelles mesures ont été prises avec la Direction Commerciale de la librairie de France. Il en donne les principes :
 - Centralisation de l'information recueillie par MM. Gbadja et Koffi pour le Secondaire, et M. Hyacinthe au Primaire
 - Vérification permanente de ces informations
 - Suivi hebdomadaire par une commerciale de la Librairie de France
 - Responsabilisation de la Librairie de France
 - Transparence du contenu des kits auprès des parents
- Mme Kakou-Marceau demande : que faire des anciens manuels ?
- Le Proviseur répond qu'il est en réflexion sur ce sujet. Il conclut par le fait que la Librairie de France est prévenue qu'en cas de nouvel échec, il changera de partenaire

ou de méthode.

- M. Djé pose la question de savoir si les cahiers seront inclus dans le kit scolaire.
- Le proviseur répond par la négative car il faut que les familles puissent étaler leurs achats. Il ajoute que l'absence de matériel chez un élève doit se régler par des voies de Vie scolaire et notamment par l'utilisation de la fiche de signalement.
- M. Gnofam suggère que les déjeuners mis à la disposition des élèves du Primaire les mercredis en vue des rattrapages des cours, soient étendus aux élèves du Secondaire qui restent l'après-midi pour les devoirs.
- Le Proviseur accepte de réfléchir à sa proposition, tout en soulignant que cela aurait une conséquence sur les tarifs de la cantine.

La réunion prend fin à **17H55** avec les remerciements du proviseur aux participants.

Rédigé par Mme Bakyono et validé par le Proviseur le 29 janvier 2024.

